

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2482

2 novembre 2007

### SOMMAIRE

Alvianna Holding SA .....	119119	MML Enterprises S.à r.l. ....	119113
Aube Invest S.A. ....	119119	Moon Tele S.à r.l. ....	119113
Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl .....	119115	Mühlenberg Immo S.A. ....	119132
Bregal-Birchill Investments S.à r.l. ....	119100	Neerveld 101-103 S.à r.l. ....	119121
Bregal Co-Invest S.à r.l. ....	119113	Optimetra S.A. ....	119097
Cap Vinci .....	119131	Ourdaller Brauerei .....	119132
Caralto Holding S.A. ....	119120	Poseidon International S.A. ....	119096
Circles Group .....	119116	Prasthan Investments S.A. ....	119133
Colcos S.A. ....	119096	Prism Invest S.à r.l. ....	119095
Compagnie de Distribution Africaine (CDA) .....	119096	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	119108
Fondiam S.A. ....	119104	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	119100
George and Dragon .....	119136	Reacomex .....	119135
Glanca S.A. ....	119133	Roproperties S.A. ....	119116
Glenic International S.A., société de ges- tion de patrimoine familial .....	119124	Sabin Holding S.A. ....	119118
Greening Partners International S.à r.l. ..	119120	S.A.M Investments S.à r.l. ....	119136
Halberg Industrie Sàrl .....	119136	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l. ....	119129
HAUSMAN et Co S.à r.l. ....	119132	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l. ....	119132
Hofibel Investments Holding S.A. ....	119095	Société de Participations Tamise S.A. ..	119122
Horelia S.A. ....	119119	SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMI- SE, société anonyme de gestion de patri- moine familial .....	119122
Immobilière Hortense Sàrl .....	119102	Station Schweig S.à r.l. ....	119090
IXTEQ S.A. ....	119095	Station Schweig S.à r.l. ....	119090
Kropeliner Tor S.à r.l. ....	119121	Stratego Trust .....	119115
LG Trading .....	119129	Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	119120
LifCorp. S.à r.l. ....	119105	Toit à Toi S.à r.l. ....	119119
LifCorp. S.à r.l. ....	119097	Vionelle Holding S.A. ....	119120
MARHABA société à responsabilité limi- tée .....	119130	WZI-Finanz S.à r.l. ....	119090
MHP S.A. ....	119111		
Mike SCHAACK S.à r.l. ....	119128		

**Station Schweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 95.792.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117105/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Station Schweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 95.792.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117106/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**WZI-Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.345.570,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 35.874.

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company WZI-FINANZ S.à r.l., having its registered office at L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed of Mr Frank Baden, on December 13, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated may 7, 1991 number 205, articles of association amended by a deed of the above-mentioned notary on October 27, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 9, 1998 number 84, also amended by a deed of the above-mentioned notary on November 29, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 27, 2003 number 79, amended by a deed of Mr Jean Seckler on August 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 11, 2006 and finally amended by a deed of Maître Joseph Elvinger on September 1, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on March 20, 2007.

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m. by Ms Esbelta De Freitas, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr Cyrille Teres, jurist, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Ms Brigitte Czoske, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holder representing the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxy.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, the member representing the full amount of the corporate capital of USD 12,208,670.- (twelve million two hundred and eight thousand six hundred seventy United States Dollar) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1 Increase of the corporate capital of the company so as to bring it from its present amount of USD 12,208,670.- represented by 18,470 units with a nominal value of USD 661.- each, by the amount of USD 15,136,900.-, by the issue of 22,900 new units with a nominal value of USD 661.- each having the same rights and obligations as the existing units;

2 Subscription and payment of the 22,900 additional units by WIENERBERGER B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-5301 LK Zaltbommel, Hogeweg 95, by contribution of its participation in WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS, with a premium of USD 135,989,350.-;

3 Amendment of Article 5 of the Articles of incorporation of the Company so as to reflect the planned increase of corporate capital;

4 Modification of the management of the Company;

5 Amendment of Article 10 of the Articles of incorporation of the Company so as to reflect the planned modification of management of the Company;

6 Other business.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 15,136,900.- (fifteen thousand one hundred thirty six thousand nine hundred United States Dollar), so as to bring it from its present amount of USD 12,208,670.- (twelve million two hundred and eight thousand six hundred seventy United States Dollar) represented by 18,470 (eighteen thousand four hundred seventy) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollar) each, to the amount of USD 27,345,570.- (twenty seven million three hundred forty five thousand five hundred seventy United States Dollar) represented by 41,370 (forty one thousand three hundred seventy) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollar) each.

*Second resolution*

The general meeting resolved to cause the Company to issue 22,900 (twenty two thousand nine hundred) new units with a par value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollar) each, having the same rights and obligations as the 18,470 (eighteen thousand four hundred seventy) existing units, it being understood that the 22,900 (twenty two thousand nine hundred) new units will be issued with payment of a premium amounting to USD 135,989,350.- (one hundred thirty five million nine hundred eighty nine thousand three hundred fifty United States Dollar) by contribution to the Company of a 100% participation in WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS.

*Subscription and Payment*

There now appears Mr Gerhard Hanke, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of WIENERBERGER B.V. prenamed by virtue of a power of attorney given on August 8, 2007, which power of attorney will remain attached to the present deed.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed WIENERBERGER B.V. for 22,900 (twenty two thousand nine hundred) additional units with a total value of USD 15,136,900.- (fifteen thousand one hundred thirty six thousand nine hundred United States Dollar) and to make payment in full for such new units by a contribution in kind, consisting of the full and complete ownership of 100% of the shares in WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office in office 8, rue du Canal, 67087 Achenheim, Strasbourg Cedex 2, France, with a premium of USD 135,989,350.- (one hundred thirty five million nine hundred eighty nine thousand three hundred fifty United States Dollar).

The appearing person states that the managers of the Company have valued the aggregate contribution on the basis of a valuation report issued by the board of directors of WIENERBERGER B.V. prenamed dated August 8, 2007, wherein the shares to be contributed were described and valued («the Valuation Report»).

It results from the above-mentioned document, including the balance sheet of WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS that the value of the shares contributed to the Company amounts to USD 151,126,250.- (one hundred fifty one million one hundred twenty six thousand two hundred fifty United States Dollar).

According to these documents, the managers of the Company have valued the shares to be contributed to the Company to the amount of USD 151,126,250.- (one hundred fifty one million one hundred twenty six thousand two hundred fifty United States Dollar).

It also results from a contribution agreement dated August 8, 2007, duly signed between WIENERBERGER B.V. prenamed and the Company, that an irrevocable undertaking has been taken that the here-above described shares, the participation in WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS will be transferred to the Company and that WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS will register the transfer of the shares in favour of the Company.

The Valuation Report and a copy of said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxy of the member represented and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolved accepting the said subscription and payment.

In consideration for this contribution of its shares in WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS by WIENERBERGER B.V., the Company will issue 22,900 (twenty two thousand nine hundred) units with a par value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollar) each, with an aggregate premium amounting to USD 135,989,350.- (one hundred thirty five million nine hundred eighty nine thousand three hundred fifty United States Dollar).

*Third resolution*

The general meeting resolved amending Article 5 of the Articles of incorporation of the Company so as to reflect, the increase of the corporate capital of the Company resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, Article 5 of the Articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben und zwanzig Millionen dreihundertfünfundvierzigtausend fünfhundert-siebzig USD (27.345.570,- USD), eingeteilt in einundvierzigtausend dreihundertsiebzig (41.370) Gesellschaftsanteile von jeweils sechs hunderteinundsechzig USD (661,- USD).»

*Fourth resolution*

The general meeting discussed to modify the management of the Company.

It is discussed that the managers of the Company should be removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members.

It is further discussed that the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case that more than one manager is appointed to manage the Company, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

The general meeting resolved that the managers of the Company are removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members.

The general meeting further resolved that the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case that more than one manager is appointed to manage the Company, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved amending Article 10 of the Articles of incorporation of the Company so as to reflect, the modification of management of the Company resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, Article 10 of the Articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen (ad nutum) durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können. Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des Einzelgeschäftsführers, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der Geschäftsführern verpflichtet.»

*Expenses*

The Company refers to Articles 4-1 of the law dated December 29th 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and no one wishing to speak further, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notary deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and interpreted into a language known by the appearing person, acting as here above stated, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, with us, the notary, the original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant, Maître Roger Arrensdoeff, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société WZI-FINANZ S.à r.l., ayant son siège social à L 1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (ci-après «la Société») constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mai 1991, numéro 205, statuts modifiés suivant acte du prédit notaire du 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 février 1998, numéro 84, également modifiés suivant acte du prédit notaire du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 janvier 2003, numéro 79, modifié par un acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 23 août 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date

du 11 novembre 2006 et modifié en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 mars 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures par Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de président de l'assemblée et désignant Monsieur Cyrille Teres, juriste, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Brigitte Czoske, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec la procuration.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, l'associé représentant l'intégralité du capital social de USD 12.208.670,- (douze millions deux cent huit mille six cent soixante dix) est présent ou dûment représenté à la présente assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Augmentation du capital social de la Société en plus de son montant actuel de USD 12.208.670,- représenté par 18.470 parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- chacune, d'un montant de USD 15.136.900,-, par l'émission de 22.900 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2 Souscription et libération des 22.900 parts sociales nouvelles par WIENERBERGER B.V. une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-5301LK Zaltbommel, Hogeweg 95, par l'apport de son participation dans WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS, avec une prime d'émission de USD 135.989.350,-;

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévus;

4 Modification de l'administration de la Société;

5 Modification de l'article 10 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de l'administration de la Société prévus;

6 Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 15.136.900,- (quinze millions cent trente six mille neuf cent), pour le porter de son montant actuel de USD 12.208.670,- (douze millions deux cent huit mille six cent soixante dix), représenté par 18.470 (dix huit mille quatre cent soixante dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un) chacune, à USD 27.345.570,- (vingt sept millions trois cent quarante cinq mille cinq cent soixante dix), représenté par 41.370 (quarante et un mille trois cent soixante dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de faire émettre par la Société 22.900 (vingt deux mille neuf cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 661,- (six cents soixante et un) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 18.470 (dix huit mille quatre cent soixante dix) parts sociales existantes, étant entendu que les 22.900 (vingt deux mille neuf cent) parts sociales nouvelles seront émises avec une prime d'émission d'un montant de USD 135.989.350,- (cent trente cinq million neuf cent quatre vingt dix neuf mille trois cent cinquante) par l'apport à la Société d'une 100% participation dans WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS.

#### *Souscription et Libération*

Intervient alors Monsieur Gerhard Hanke, en sa qualité de mandataire spécial de la société prénommée WIENERBERGER B.V., prénommée établie, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 août 2007, laquelle restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société WIENERBERGER B.V. pour 22.900 (vingt deux mille neuf cent) parts sociales nouvelles de la Société, à concurrence de USD 15.136.900,- (quinze millions cent trente six mille neuf cent) et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature se composant de la pleine et entière propriété d'une participation de 100% des actions dans WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS d'une valeur nominale de USD 151.126.250,- (cent cinquante et un million cent vingt six mille deux cent cinquante), avec une prime d'émission de USD 135.989.350,- (cent trente cinq million neuf cent quatre vingt dix neuf mille trois cent cinquante).

Le comparant expose que les gérants de la Société ont évalué l'apport total sur la base d'un rapport d'évaluation émis par le conseil d'administration de WIENERBERGER B.V. prénommée en date du 8 août 2007, dans lequel les actions à apporter ont été décrits et évalués («le Rapport d'Evaluation»);

Il résulte du prédit document, incluant le bilan de WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS, que la valeur des actions apportées à la Société est d'un montant de USD 151.126.250,- (cent cinquante et un million cent vingt six mille deux cent cinquante).

Conformément au prédit document, les gérants de la Société ont évalué les actions devant être apportées à la Société au montant de USD 151.126.250,- (cent cinquante et un million cent vingt six mille deux cent cinquante).

Il résulte également d'une convention d'apport en date 8 août 2007, dûment signée par WIENERBERGER B.V. et par la Société qu'un engagement irrévocable a été pris de transférer les actions décrites, la participation dans WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS à la Société et que WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS enregistrera le transfert des actions en faveur de la Société.

Le Rapport d'Evaluation et une copie de ladite convention d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'associé représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, resteront annexés à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement.

En contrepartie de cet apport de tous ses actions dans WIENERBERGER PARTICIPATIONS SAS par WIENERBERGER B.V., la Société émettra 22.900 (vingt deux mille neuf cents) parts sociales avec une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante dix) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de USD 135.989.350,- (cent trente cinq million neuf cent quatre vingt dix neuf mille trois cents cinquante).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société décidée suivant les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben und zwanzig Millionen dreihundertfünfundvierzigtausend fünfhundert-siebzig USD (27.345.570,- USD), eingeteilt in einundvierzigtausend dreihundertsiebzig (41.370) Gesellschaftsanteile von jeweils sechs hunderteinundsechzig USD (661,- USD).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale discute de modifier l'administration de la Société.

Il est discuté que les gérants de la Société sont nommés ad nutum par une décision de l'assemblée des associés.

Ainsi, il est discuté que la Société est engagée par la signature unique du gérant unique ou en cas qu'il y a plus qu'un gérant nommé de gérer la Société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

L'assemblée décide que le gérants de la Société sont nommés ad nutum par une décision de l'assemblée des associés.

Autre, l'assemblée décide que la Société est engagée par la signature unique du gérant unique ou en cas qu'il y a plus qu'un gérant nommé de gérer la Société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts afin de refléter la modification de l'administration de la Société décidée suivant les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, l'article 10 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen (ad nutum) durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können. Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des Einzelgeschäftsführers, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der Geschäftsführern verpflichtet.»

#### *Frais*

La Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de EUR 7.000,- (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hanke, E. De Freitas, C. Teres, B. Czoske, R. Arrensdoeff.  
Enregistré à Remich, le 17 août 2007. Relation: REM/2007/1530. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2007.

R. Arrensdoeff.

Référence de publication: 2007112074/218/260.

(070128447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Prism Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.477.

*Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales conclue le 28 mars 2007*

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société PRISM INVEST S.à.r.l que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à M. Robert Whitton, M. Stuart James Le Gassick et M. Mark Tagliaferri.

De sorte que les associés de la société sont les suivants:

M. Robert Whitton, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, London W1J 7NH, Royaume Uni est détenant de 34 parts sociales;

M. Stuart James Le Gassick, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, London W1J 7NH, Royaume Uni est détenant de 33 parts sociales;

M. Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, London W1J 7NH, Royaume Uni est détenant de 33 parts sociales.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Référence de publication: 2007057054/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

**Hofibel Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 17 septembre 2007 à 9.30 heures*

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

5, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118241/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**IXTEQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour IXTEQ S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007118031/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00276. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007118032/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00282. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Poseidon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.215.

—  
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 septembre 2007 à 10.00 heures au siège, il a été décidé:

- suite à la démission de Luca Checchinato de sa fonction d'administrateur, de coopter avec effet au 19 septembre 2007, Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974 à Thionville, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- de nommer comme Président du conseil d'administration avec effet au 19 septembre 2007, Monsieur Dominique Audia, né le 16 mars 1965, à Metz, France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- de transférer le siège social, avec au effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007, du 19-21, boulevard du Prince Henri vers le 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSEIDON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007118246/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Colcos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour COLCOS S.A.

P. Toussaint

Administrateur B

Référence de publication: 2007118033/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00287. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Optimetra S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.448.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour OPTIMETRA S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007118030/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00269. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.072.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Zone d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEW PEL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 122.532,

here represented by Miss Anne-Catherine Guiot, «maître en droit», residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on July 30 and 31, 2007 in New York, respectively London,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of LifCorp. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38, rue Pafebruch, Zone d'activités, L-8308 Capellen, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary, residing in Remich, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 30 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), represented by eight thousand (8,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), up to fourteen million seventy-two thousand euro (EUR 14,072,000.-), through the issue of five hundred fifty-four thousand eight hundred eighty (554,880) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Approval and acceptance of the payment of the new shares through a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of two hundred thousand euro (EUR 200,000,-), represented by eight thousand (8,000) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-), up to fourteen million seventy-two thousand euro (EUR 14,072,000,-), through the issue of five hundred fifty-four thousand eight hundred eighty (554,880) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each.

All of the five hundred fifty-four thousand eight hundred eighty (554,880) new shares have been subscribed by NEW PEL S.à r.l, aforementioned,

here represented by Miss Anne-Catherine Guiot, prenamed, by virtue of a proxy given on July 30 and 31, 2007, at a total price of thirteen million eight hundred seventy-two euro (EUR 13,872,000.-), all of which have been allocated to the share capital.

*Second resolution*

The sole shareholder further approves and accepts the payment of the subscribed shares through a contribution in kind, as defined in Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified, which provides for capital duty exemption, consisting of twenty-five thousand six hundred fifty-two (25,652) shares, with a par value of four hundred fifty euro (EUR 450.-) each, of HOLDING KIRCHBERG B.V., a limited liability company, incorporated and organised under the laws of The Netherlands, with registered office at Naritaweg 165, 1043 BV, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce with number 06066121, all contributed by NEW PEL S.à r.l. aforementioned.

The proof of the existence and the value of the twenty-five thousand six hundred fifty-two (25,652) shares of HOLDING KIRCHBERG B.V. has been produced to the undersigned notary through a declaration of the board of managers of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at to fourteen million seventy-two thousand euro (EUR 14,072,000.-), divided into five hundred sixty-two thousand eight hundred eighty (562,880) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Capital duty exemption request*

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the shares of a company having its registered office in a European Union Member State, the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEW PEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.532;

représentée par Mademoiselle Anne-Catherine Guiot, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée les 30 et 31 juillet 2007 à New York, respectivement Londres.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de LifCorp. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Patrick Serres, notaire, résidant à Remich, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par huit mille (8.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jusqu'à un montant de quatorze millions soixante-douze mille euros (EUR 14.072.000,-), par l'émission de cinq cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt mille (554.880) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
2. Approbation et acceptation du paiement des nouvelles actions par apport en nature;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par huit mille (8.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jusqu'à un montant de quatorze millions soixante-douze mille euros (EUR 14.072.000,-), par l'émission de cinq cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt mille (554.880) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des cinq cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt mille (554.880) parts sociales nouvelles a été souscrite par NEW PEL S.à r.l., préqualifiée, ici représentée par Mademoiselle Anne-Catherine Guiot, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date des 30 et 31 juillet 2007, pour un montant global de treize mille huit cent soixante-douze mille euros (EUR 13.872.000,-) qui ont été entièrement alloués au capital social.

*Seconde résolution*

L'associé unique approuve et accepte la libération des actions souscrites par apport en nature, tel que défini à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, consistant en vingt-cinq mille six cent cinquante-deux (25.652) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450,-), de HOLDING KIRCHBERG B.V., une limited liability company, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée au Dutch Chamber of Commerce sous le numéro 06066121, toutes contribuées par NEW PEL S.à r.l., préqualifiée.

La preuve de l'existence et de la valeur des vingt-cinq mille six cent cinquante-deux (25.652) actions de HOLDING KIRCHBERG B.V. a été soumise au notaire soussigné par le biais d'une déclaration des gérants de la Société.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à quatorze millions soixante-douze mille euros (EUR 14.072.000,-), représenté par cinq cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt mille (562.880) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Requête en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les actions d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert, sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. Guiot, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21470. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118426/5770/141.

(070135863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

## EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, gérant de la société BREGAL-BIRCHILL INVESTMENTS S.à R.L., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007118474/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par: Madame Isabelle Alvarez Fernandez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence quatre augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 28 juin 2007, à concurrence de 1.900,- EUR (mille neuf cents Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 777.740,- EUR (sept cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante Euros) à un montant de 779.640,- EUR (sept cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante Euros) par la création de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de catégorie «ACC», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 118 (cent dix-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 63 (soixante-trois) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 9 (neuf) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 juillet 2007, à concurrence de 2.840,- EUR (deux mille huit cent quarante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 779.640,- EUR (sept cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante Euros) à un montant de 782.480,- EUR (sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt Euros) par la création de 284 (deux cent quatre-vingt-quatre) actions nouvelles de catégorie «VEST», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 40 (quarante) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 28 (vingt-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 3 (trois) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 213 (deux cent treize) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 14 août 2007, à concurrence de 2.800,- EUR (deux mille huit cents Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 782.480,- EUR (sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt Euros) à un montant de 785.280,- EUR (sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt Euros) par la création de 280 (deux cent quatre-vingt) actions nouvelles de catégorie «ACC», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 174 (cent soixante-quatorze) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 93 (quatre-vingt-treize) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 13 (treize) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 19 septembre 2007, à concurrence de 6.900,- EUR (six mille neuf cents Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 785.280,- EUR (sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt Euros) à un montant de 792.180,- EUR (sept cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt Euros) par la création de 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de catégorie «CIP», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 490 (quatre cent quatre-vingt-dix) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 200 (deux cents) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 14.440,- EUR (quatorze mille quatre cent quarante euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 792.180,- EUR (sept cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt Euros), représenté par 79.218 (soixante-dix-neuf mille deux cent dix-huit) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
- 837 (huit cent trente-sept) actions de catégorie «PAI»;
- 8.317 (huit mille trois cent dix-sept) actions de catégorie «CIP»;
- 7.011 (sept mille onze) actions de catégorie «ACC»;
- 8.124 (huit mille cent vingt-quatre) actions de catégorie «S3»;
- 33.754 (trente-trois mille sept cent cinquante-quatre) actions de catégorie «VEST»;

- 13.282 (treize mille deux cent quatre-vingt deux) actions de catégorie «PER»;
  - 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie «IC6»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.370,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Alvarez Fernandez, J.-M. Servais, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, LAC/2007/28037. — Reçu 144,40 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118401/206/111.

(070135544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

### Immobilière Hortense Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 22.833.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Il résulte de la cession de parts que les 100 parts de la société ont été transférées à Monsieur Patrick-Robin Delauney, indépendant, né à Annecy (F), le 11 mai 1964, demeurant à L-1225 Luxembourg, 8, rue Beatrix de Bourbon, ci-après dénommé (la partie cessionnaire), d'autre part.

Il est convenu ce qui suit:

#### I - Cession de parts

**Art. 1<sup>er</sup>. Déclaration et Représentations.** La partie cédante fait à la partie cessionnaire les déclarations et représentations suivantes:

La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE HORTENSE S.à r.l, (ci-après désignée: la «société») est une société dont le siège social est établi à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 22.833.

Elle a essentiellement pour objet:

«La mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

Elle a dûment été constituée, sous la dénomination de LINGERIE DE LUXE HORTENSE par acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 164 du 22 juin 1985.

Son capital, entièrement libéré est de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-). Il est représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-). La partie cédante sub 1. est propriétaire de cinquante (50) parts sociales, la partie cédante sub 2. de cinquante (50) parts sociales.

Les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque. Il n'existe pas de dispositions contractuelles entre associés restrictives de leur liberté de céder leurs parts, et notamment pas de droit de préemption ni de droit d'agrément autre que statutaire.

a) propriété des parts

La partie cédante sub 1. déclare détenir en pleine propriété cinquante (50) parts de la société faisant l'objet des présentes et la partie cédante sub 2. déclare détenir en pleine propriété cinquante (50) parts de la société faisant l'objet des présentes et les deux déclarent renoncer à exercer leur droit de préemption.

c) bilan

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2004 et une situation intermédiaire au 31 octobre 2005 resteront annexés aux présentes avec lesquelles ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ils ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis, avec prudence sincérité et bonne foi.

Le bilan mentionne tous les engagements de la société tels qu'ils pouvaient être connus lors de leur établissement, toutes les provisions nécessaires ayant été pratiquées à cet effet.

Il mentionne l'ensemble des actifs de la société, lesquels ne font pas l'objet de charges hypothécaires ou de gages sur le fonds de commerce ou de toute autre sûreté généralement quelconque.

Les provisions nécessaires y ont été portées pour tenir compte des pertes possibles en cas de réalisation d'éléments d'actif et de créances douteuses, les créances irrécouvrables ont été amorties et, sauf usages professionnels contraires, les actifs n'ont pas été évalués à une valeur supérieure à la valeur de réalisation probable.

d) contrats successifs

La société est liée par un contrat de bail au profit de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, conclu à Luxembourg en date du 15 décembre 2001 et pour une durée de neuf (9) années consécutives, et portant sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Une copie dudit contrat de bail demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

e) litiges

La société n'est impliquée dans aucune procédure de quelque nature engagée devant une juridiction judiciaire, administrative ou arbitrale.

f) assurances

La société a couvert par des assurances appropriées auprès de compagnies notoirement solvables tous les risques qui sont généralement assurés dans son secteur d'activité. Copie de cette assurance est annexée aux présentes.

Toutes les primes afférentes auxdites assurances et exigibles à ce jour ont été dûment réglées.

g) personnel

La partie cédante informe la partie cessionnaire que la société pas conclu de contrat de travail.

h) aides publiques

La société n'a bénéficié d'aucune aide publique ou d'aucun subside dont le bénéfice pourrait prendre fin en raison ou à l'occasion de la présente cession.

i) gestion de l'exercice en cours

Depuis sa constitution, la société a été gérée suivant le cours normal et ordinaire de ses affaires.

Depuis la date précitée, aucun prélèvement sur l'actif de la société n'a été pratiqué par les associés ou gérants, mais depuis le premier novembre 2005, il y a eu deux entrées de loyer (novembre-décembre), et quatre sorties (2 X 2 de mille (1.000,-) euros chacune) pour les deux mois d'avance sur dividendes et huit cent cinquante (850,-) euros pour avance sur impôt sur la fortune.

j) information complète et loyale

Outre les présentes déclarations et représentations, le cédant s'est efforcé de fournir au cessionnaire au cours des négociations préalables à la signature des présentes toutes les informations nécessaires ou utiles pour lui permettre d'apprécier en connaissance de cause la valeur de la société et s'est abstenu de quelque indication sciemment inexacte.

**Art. 2. Cession et Acquisition.** La partie cédante cède indivisiblement au cessionnaire, qui accepte, (cent) 100 parts sociales aux conditions énoncées aux présentes.

Lesdites parts sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

**Art. 3. Prix.** Le prix de cession des parts cédées a été fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), lequel montant, le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, au moment de la signature des présentes, au moyen d'un virement bancaire sur les comptes de l'étude, ce dont bonne et valable quittance, avec renonciation pure et simple à tous droits privilégiés et résolutoires.

*Désignation des immeubles à son actif*

Dans un immeuble en copropriété par appartements, bureaux et magasins divis, dénommé RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL LOUVIGNY, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section F de la Ville-Haute,

Numéro 383/2267, lieu-dit «rue Louvigny», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 7 ares 24 centiares,

a) en propriété privative et exclusive: le magasin RI au rez-de-chaussée, la toilette RI du premier sous-sol et la cave numéro RI du deuxième sous-sol,

b) en copropriété et indivision forcée: correspondant à ces éléments privatifs une quotité dans les choses communes de deux cent deux virgule six cent trente-sept dix millièmes (202,637/10.000èmes), y compris le sol ou terrain.

*Origine de propriété*

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à la société IMMOBILIERE HORTENSE S.à r.l., pour l'avoir acquis aux termes d'un acte contenant vente reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 24

décembre 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 16 octobre 1990, volume 1227 numéro 89.

**Art. 4. Transfert des parts.** Le cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

**Art. 5. Garantie du cédant.** Le cédant a déclaré prendre à sa charge personnelle toute dette ou tout passif qu'il soit de nature fiscale, sociale ou commerciale ou civile qui aurait une origine antérieure à la date des présentes et qui ne serait pas comprise dans le passif à reprendre par le cessionnaire sur base du décompte bilantaire définitif tel qu'il sera dressé au 31 décembre 2005.

**Art. 6. Dispositions Générales.** Toute modification du présent acte ne pourra être établie que par la production d'un écrit signé par chacune des parties.

La non-exécution d'un droit ne pourra être considérée à elle seule comme une renonciation à ce droit.

Toute notification d'une partie à une autre sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'adresse susmentionnée, sauf communication de la même manière d'un changement d'adresse.

**Art. 7. For.** Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Suite à la cession de parts qui précède, Monsieur Patrick-Robin Delauney, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE HORTENSE S.à r.l, a décidé de se réunir en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

## II - Assemblée générale extraordinaire

### *Première résolution*

L'associé unique révoque les actuels gérants, à savoir Monsieur Joël Ghys et Madame Gaby Backes.

L'associé décide de fixer le nombre de gérant à un, et nomme à cette fonction, pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick-Robin Delauney, lui-même.

Son mandat prendra effet à compter d'aujourd'hui.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des représentants de la société et décide que la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Signé: G. Backes, J. Ghys, P.-R. Delauney, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 60, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Senningerberg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait conforme

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007118390/202/132.

(070135799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

## Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 octobre 2007.

FONDIAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118583/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07371. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.072.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Zone d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

- 1) Mr Bernard McNamara, company director, residing in 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
  - 2) Mr Alan Hynes, company director, residing in Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,
- both here represented by Mr Luc Sunnen, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal on August 31st, 2007.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company RACOL, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on August 16th, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

amended on by a deed of the undersigned notary on August 30th, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 131.225

The Shareholders, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-) in order to raise it from its present amount of thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200.-) represented by hundred thirty two (132) category A shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each to one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-) by the creation and issue of one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

*Subscription and Payment*

The actual shareholders, represented as foresaid, renouncing on their preferential subscription right, there appeared the limited liability company governed by the laws of Ireland, ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, having its registered office in Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, registered at the Companies and Trade Register under the number 336075, here represented by Mr Luc Sunnen, prenamed by virtue of a proxy given on August 31st, 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed, declared to subscribe to one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to pay in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-).

Then the shareholders decided to accept the said subscription and payments and allocated the one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares to the subscriber.

The amount of one hundred six thousand eight hundred euros (EUR 106,800.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholders decided to amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the forgoing changes and to give it the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, all having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and all fully subscribed and entirely paid up.»

*Third resolution*

The shareholders decide to amend the corporate object of the company to give it the following wording:

« **Art. 2.** The object of the Company is any transaction that is directly or indirectly in connection with the holding of undertakings in whatsoever form, as well as the management and development of these investments.

The Company can create, manage, develop and purchase a portfolio represented by undertakings and securities of any nature, create, develop and manage any Company, acquire by purchase, subscription, or in any other manner, any securities, as well as transfer this portfolio by sale, exchange or otherwise, develop these securities and grant assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it is interested.

The Company can grant financial assistance, in Luxembourg as abroad, by way of loans to companies being part of the group of companies to which the Company belongs. These loans can be partially refinanced by financial assets, loans granted from shareholders or from companies of the group or by bank loans.

The object of the Company is also the development and the management of real estate that could be purchased in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of debentures.»

*Fourth resolution*

The shareholders appoint for an undetermined period as manager of category B:

Mr Gérard Davis, Company Director, born on May 12th, 1967, residing in 19 Cairnfort, Stepside, County Dublin (Ireland).

Towards third parties the company will be validly bound or represented by the joint signature of an A and a B Manager or by every person two whom such a power was given, within the limits of this power.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard McNamara, gérant de sociétés, demeurant à 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
- 2) Monsieur Alan Hynes, gérant de sociétés, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,

tous deux ici représentés par Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 31 août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée RACOL établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 131.225

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR) pour l'amener de son montant actuel de treize mille deux cents euros (13.200,- EUR), représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par émission de mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Les associés actuels, représentés comme ci-avant, ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est présentée la société à responsabilité limitée de droit Irlandais ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, immatriculée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 336075, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire mille soixante-huit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR).

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les mille soixante-huit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B au souscripteur conformément à la souscription tel que détaillée ci-dessus.

Le montant de cent six mille huit cents euros (106.800,- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour refléter les décisions prises ci-haut pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille (120.000,-) euros, représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de catégorie B:

Monsieur Gérard Davis, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1967, demeurant à 19 Cairnfort, Stepside, County Dublin (Ireland).

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant A et B, ou par toute personne à laquelle à un tel pouvoir a été conféré, dans les limites de ce pouvoir.

119108

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 2.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, LAC/2007/27324. — Reçu 1.068 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118433/5770/173.

(070135863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures et est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Alvarez Fernandez employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

A.- Rectification de la répartition des actions en circulation dans les constats d'augmentation de capitaux et les assemblées générales extraordinaires du 28 septembre 2006, des modifications effectuées dans les autres actes du 22 décembre 2006, du 28 mars 2007, et du 19 juin 2007.

B.- Divers.

IV.- Que le capital social est fixé à 764.110,- EUR (sept cent soixante-quatre mille cent dix euros), représenté par 76.411 (soixante-seize mille quatre cent onze) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
- 2.132 (deux mille cent trente-deux) actions de catégorie «PAI»;
- 5.195 (cinq mille cent quatre-vingt-quinze) actions de catégorie «CIP»;
- 6.315 (six mille trois cent quinze) actions de catégorie «ACC»;
- 8.124 (huit mille cent vingt-quatre) actions de catégorie «S3»;

- 33.470 (trente-trois mille quatre cent soixante-dix) actions de catégorie «VEST»;
  - 13.282 (treize mille deux quatre-vingt deux) actions de catégorie «PER»;
  - 2.400 (deux mille quatre cent) actions de catégorie «IC6»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

1.a.- L'assemblée constate que lors du constat d'augmentation de capital du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 27 mars 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 9.386 (neuf mille trois cent quatre-vingt-six) au lieu de 6.968 (six mille neuf cent soixante huit)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.935 (cinq mille neuf cent trente-cinq) au lieu de 8.353 (huit mille trois cent cinquante-trois)

1.b.- L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, constant la réduction de capital, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 27 mars 2007:

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 8.796 (huit mille sept cent quatre-vingt-seize) au lieu de 6.152 (six mille cent cinquante-deux)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) au lieu de 7.592 (sept mille cinq cent quatre-vingt-douze)
- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 3.955 (trois mille neuf cent cinquante-cinq) au lieu de 4.181 (quatre mille cent quatre-vingt-un)

2.a.- L'assemblée constate que lors du constat d'augmentation de capital du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 19 avril 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 8.796 (huit mille sept cent quatre-vingt-seize) au lieu de 6.152 (six mille cent cinquante-deux)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 6.130 (six mille cent trente) au lieu de 8.548 (huit mille cinq cent quarante-huit)
- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 4.802 (quatre mille huit cent deux) au lieu de 5.028 (cinq mille vingt-huit)

2.b.- L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, constant la réduction de capital, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 19 avril 2007

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 8.796 (huit mille sept cent quatre-vingt-seize) au lieu de 6.152 (six mille cent cinquante-deux)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.754 (cinq mille sept cent cinquante-quatre) au lieu de 8.172 (huit mille cent soixante-douze)
- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 3.424 (trois mille quatre cent vingt-quatre) au lieu de 3.650 (trois mille six cent cinquante)

3.a.- L'assemblée constate que lors du constat d'augmentation de capital du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1205 du 19 juin 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 8.796 (huit mille sept cent quatre-vingt-seize) au lieu de 6.152 (six mille cent cinquante-deux)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 6.097 (six mille quatre-vingt-dix-sept) au lieu de 8.515 (huit mille cinq cent quinze)
- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 4.158 (quatre mille cent cinquante-huit) au lieu de 4.384 (quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre)

3.b.- L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, constant la réduction de capital, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 20 juin 2007

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 5.541 (cinq mille cinq cent quarante et un) au lieu de 2.897 (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept)
- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.573 (cinq mille cinq cent soixante-treize) au lieu de 7.991 (sept mille neuf cent quatre-vingt-onze)
- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 3.315 (trois mille trois cent quinze) au lieu de 3.541 (trois mille cinq cent quarante et un)

4.a.- L'assemblée constate que lors du constat d'augmentation de capital du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1728 du 16 août 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 5.541 (cinq mille cinq cent quarante et un) au lieu de 2.897 (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept)

- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.573 (cinq mille cinq cent soixante-treize) au lieu de 7.991 (sept mille neuf cent quatre-vingt-onze)

- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 6.315 (six mille trois cent quinze) au lieu de 6.541 (six mille cinq cent quarante et un)

4.b.- L'assemblée constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, constant la réduction de capital, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1728 du 16 août 2007;

- le nombre total des actions de catégorie «CIP» indiqué dans l'acte était de 5.195 (cinq mille cent quatre-vingt-quinze) au lieu de 7.627 (sept mille six cent vingt-sept)

- le nombre total des actions de catégorie «ACC» indiqué dans l'acte était de 6.315 (six mille trois cent quinze) au lieu de 6.541 (six mille cinq cent quarante et un)

- le nombre total des actions de catégorie «PAI» indiqué dans l'acte était de 2.132 (deux mille cent trente-deux) au lieu de -512 (moins cinq cent douze).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate qu'on ne peut pas avoir un nombre négatif d'actions, en conséquence l'assemblée générale décide de rectifier par vote unanime la réduction du capital social datée du 19 juin 2007, comme suit:

a.- L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 3.640,- EUR (trois mille six cent quarante euros), au lieu de 3.780,- EUR (trois mille sept cent quatre-vingt euros) et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 364 (trois cent soixante-quatre) actions au lieu de 378 actions (trois cent soixante-dix-huit) de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «CIP» au prix de 11,95 EUR (onze virgule quatre-vingt-quinze euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1: 259 (au lieu de 268) actions de catégorie «CIP».

- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1: 105 (au lieu de 110) actions de catégorie «CIP»,

b.- L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 20.600,- EUR (vingt-mille six cents euros) au lieu de 34.090,- (trente-quatre mille quatre-vingt-dix euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 2.060 actions (deux mille soixante) au lieu de 3.409 (trois mille quatre cent neuf) actions de catégorie «PAI», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «PAI» au prix de 14,25 EUR (quatorze virgule vingt-cinq euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1: 1.463 (au lieu de 2.421) actions de catégorie «PAI».

- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1: 597 (au lieu de 988) actions de catégorie «PAI».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate qu'après la rectification le nombre d'actions CIP en circulation suite à la réduction de capital du 19 juin 2007 devait être de 7.627 (sept mille six cent vingt-sept) actions et non de 5.195 (cinq mille cent quatre-vingt-quinze) actions. Tandis que le nombre d'actions PAI en circulation devait être de 837 (huit cent trente-sept) actions et non de 2.132 (deux mille cent trente-deux) actions.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux différentes rectifications constatées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le capital social qui apparaît dans l'acte du 19 juin 2007. Le capital aurait dû être de 777.740,- EUR (sept cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante euros), représenté par 77.774 actions (soixante-dix sept mille sept cent soixante-quatorze) et non de 764.110,- EUR (sept cent soixante-quatre mille cent dix euros), représenté par 76.411 actions (soixante-seize mille quatre cent onze). En conséquence, l'assemblée décide de rectifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 777.740,- EUR (sept cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante euros), représenté par 77.774 (soixante-dix sept mille sept cent soixante-quatorze) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;

- 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;

- 837 (huit cent trente-sept) actions de catégorie «PAI»;

- 7.627 (sept mille six cent vingt-sept) actions de catégorie «CIP»;

- 6.541 (six mille cinq cent quarante et une) actions de catégorie «ACC»;

- 8.124 (huit mille cent vingt-quatre) actions de catégorie «S3»;

- 33.470 (trente-trois mille quatre cent soixante-dix) actions de catégorie «VEST»;

- 13.282 (treize mille deux cent quatre-vingt-deux) actions de catégorie «PER»;

- 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie «IC6»

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

119111

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ... heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, I. Alvarez Fernandez, J.-M. Servais, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, LAC/2007/28036. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118398/206/164.

(070135544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**MHP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of the month of September.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MHP S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 August 2006, number 1497, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.838. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of 15 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 August 2006, number 1573 (the «Company»).

The general meeting was opened at 11.40 a.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, in the chair, who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The general meeting elected as scrutineer Ms Anita Maggipinto, private employee, residing in Mondercange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company.
- 2) Acknowledgement of the resignation of Mr Serhiy Malashenko as director of the Company and discharge.
- 3) Appointment of Mr Artur Futyma as director of the Company.
- 4) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with the Grand-Ducal Regulation of 24 July 2006 executing the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies' Register and the accounting and annual accounts of undertakings and further to the issuance by the Company of senior notes on the London Stock Exchange, the general meeting resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 15. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) chosen amongst the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders.»

*Second resolution*

The general meeting acknowledges the resignation of Mr Serhiy Malashenko as director of the Company pursuant to a resignation letter dated 23 August 2007 with effect as of 23 August 2007.

The general meeting further resolves to grant full discharge to Mr Serhiy Malashenko for the exercise of his mandate as director of the Company until the date of his resignation.

*Third resolution*

The general meeting resolves to appoint with immediate effect Mr Artur Futyma, director, born on 26 May 1969 in Boryslav, Lviv region, Ukraine, residing in 10, Bagana pr., apt. 81, Kiev, Ukraine, as director of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the financial year 2008 to be held in 2009.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their usual first names and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze du mois de septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MHP S.A., une société anonyme existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2006, numéro 1497, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.838. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2006, numéro 1573 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de l'article 15 des statuts de la Société.
- 2) Constatation de la démission de M. Serhiy Malashenko en tant qu'administrateur de la Société et décharge.
- 3) Nomination de M. Artur Futyma en tant qu'administrateur de la Société.
- 4) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément au Règlement Grand-Ducal du 24 juillet 2006 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et suite



à l'émission par la Société de senior notes sur le London Stock Exchange, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises luxembourgeois. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires.»

*Seconde résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Serhiy Malashenko en tant qu'administrateur de la Société par une lettre de démission du 23 août 2007 avec effet au 23 août 2007.

L'assemblée générale décide en outre de donner pleine décharge à Monsieur Serhiy Malashenko pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la date de sa démission.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Artur Futyma, administrateur, né le 26 mai 1969 à Boryslav, région de Lviv, Ukraine, demeurant à 10, Bagana pr., apt. 81, Kiev, Ukraine, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social de l'année 2008 à tenir en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Kremer, A. Maggipinto, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26297. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007118394/7241/125.

(070135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 10.183.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, gérant de la société BREGAL CO-INVEST S.à R.L., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007118475/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09168. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**MML Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Moon Tele S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.191.

—  
In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

BORREN HOLDING Inc., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 1424790, having its registered office at Drake Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the «Sole Shareholder») here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nicosia on 18 September 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MOON TELE S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of € 12,500.-, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.191 and incorporated by a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 March 2007 (the «Company»);

hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 18 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») and of article 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from MOON TELE S.à r.l. to MML ENTERPRISES S.à r.l. and to amend subsequently the article 1 of the Articles, which shall read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MML ENTERPRISES S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

BORREN HOLDING Inc., une société constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 1424790, ayant son siège social au Drake Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie le 18 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de MOON TELE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de €12.500.-, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.191 et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 décembre 2006 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mars 2007 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 18 des statuts de la Société (les «Statuts») et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de MOON TELE S.à r.l. en MML ENTERPRISES S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MML ENTERPRISES S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

119115

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant, par ses nom, prénom, état civil et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, LAC/2007/28008. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118441/206/79.

(070135803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.137.

—  
EXTRAIT

- Les mandats de gérant de Monsieur Peter Everson, President & CEO, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Nicola Walker, Company Secretary, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Monsieur Gary Carr, Operations Manager, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Deborah Speight, Financial Controller, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, and Monsieur Alain Steichen, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour extrait conforme

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007118335/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Stratego Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.625.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Reynders

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007118596/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09446. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Circles Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.  
STRATEGO INTERNATIONAL S.A.  
*Commissaire aux comptes*  
Signature

Référence de publication: 2007118597/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09448. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Roproperties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 129.590.

In the year two thousand seven, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROPROPERTIES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 129.590.

The meeting is presided by Mrs Isabelle Pairon, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed capital by an amount of six million nine hundred thousand euro (EUR 6,900,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million nine hundred thirty-one thousand euros (EUR 6,931,000.-) by the issue of three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each having the same rights as the existing shares.

2. Subscription and liberation of three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares.

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

5. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of six million nine hundred thousand euro (EUR 6,900,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million nine hundred thirty-one thousand euro (EUR 6,931,000.-) by the issue of three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each having the same rights as the existing shares.

*Subscription and Liberation*

Thereupon:

LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, with registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HQ, hereby represented by Mrs Isabelle Pairon, by virtue of a proxy dated August 17th, 2007 which will be annexed to the present deed, declares to subscribe to three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-).

The new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder.

The new shares have been fully paid up by cash, as the amount is at disposal of the Company.

The support documents of the subscription and of the money payment have been presented to the notary.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing, Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** a) The Company has a subscribed capital of six million nine hundred thirty-one thousand euro (EUR 6,931,000.-), divided into three million four hundred sixty-five thousand and five hundred (3,465,500) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seventy-two thousand six hundred euro (EUR 72,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROPROPERTIES S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 129.590.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 6.931.000,-) par la création et l'émission de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles actions

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 6.931.000,-) par la création et l'émission de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED, avec siège social à Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HQ, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, en vertu d'une procuration délivrée à Guernsey, le 17 août 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire à trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Les actions nouvellement créées sont entièrement souscrites par l'actionnaire unique.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) a été mis à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** a) Le capital social émis de la Société s'élève à six millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 6.931.000,-), représenté par trois millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents (3.465.500) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de soixante-douze mille six cents euros (EUR 72.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24230. — Reçu 69.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118392/5770/133.

(070135525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Sabin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.825.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118605/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00989. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Alvianna Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.585.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118606/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00987. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Horelia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.006.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118607/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00991. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Toit à Toi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118587/1934/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03062. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Aube Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118608/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00980. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Greening Partners International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118604/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Vionelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007118602/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02541. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Caralto Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 17.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118614/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00936. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.607.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 90.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRYKER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

D. Bergy / Signature

Gérant de Cat. A / Gérant de Cat. B

Référence de publication: 2007118603/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01391. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---



**Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Kropeliner Tor S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.778.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 92.191,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 28, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder, (the «Sole Shareholder») of KROPELINER TOR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.778, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 453 of March 26, 2007 (the «Company»), has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be NEERVELD 101-103 S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of NEERVELD 101-103 S.à r.l.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und sieben, den dreißigsten August.

Vor Maître Joëlle Baden, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) die gemäss den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründet wurde und besteht, mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 92.191,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, mit Geschäftswohnsitz in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 28. August 2007.

Die vorgenannte Vollmacht, welche vom Bevollmächtigten der Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar *ne varietur* unterzeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgeannt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter (der «Alleingesellschafter») der KROPELINER TOR S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister

unter der Nummer B 123.778, die gemäss den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg besteht und laut einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, am 18. Dezember 2006 gegründet und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») Nummer 453 vom 26. März 2007 veröffentlicht wurde, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, ihre Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt die Firma der Gesellschaft zu ändern, die nunmehr NEERVELD 101-103 S.à r.l. lauten soll.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschließt der Alleingesellschafter, Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft trägt den Namen NEERVELD 101-103 S.à r.l.»

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Gebühren in irgendwelcher Form, die von der Gesellschaft auf Grund der Änderung ihrer Satzung getragen werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst ist. Auf Wunsch des Bevollmächtigten der Erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat der Bevollmächtigte mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. t'Serstevens, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25278. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. September 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007118439/7241/84.

(070135540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**SPF, SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE, société anonyme de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Société de Participations Tamise S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 45.498.

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 609 du 28 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1799 du 19 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriele Eichhorn, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydia Volcan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transformation de la société, de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929, en société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2) Modifications statutaires correspondantes et notamment modification de l'objet social de la société et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à condition que de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle restera toujours soumise aux dispositions de la susdite loi du 11 mai 2007.»

3) Constatation de la démission de deux administrateurs, décharge à leur octroyer, et nomination de deux nouveaux administrateurs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la transformation de la société, de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929, en société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier les statuts de la société pour les adapter à cette transformation et notamment les articles suivants:

1. L'article 1<sup>er</sup> des statuts, alinéa 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE, société anonyme de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF».»

2. L'article 2 de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à condition que de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle restera toujours soumise aux dispositions de la susdite loi du 11 mai 2007.»

3. L'article 3 des statuts par l'ajout d'un dernier alinéa de la teneur suivante:

«Les actions de la société ne peuvent être souscrites que par des investisseurs répondant à la définition de l'article 3 de la susdite loi du 11 mai 2007.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Madame Rossella Bruschetti, femme d'affaires, née à Mendrisio/Suisse, le 13 décembre 1964, demeurant à CH-6900 Massagno, 10, Via Genzana.

- Monsieur Giovanni Bruschetti, homme d'affaires, née à Nola/Italie, le 28 mars 1958, demeurant à CH-6900 Massagno, 10, Via Genzana.

Elle décide de se prononcer sur leur décharge lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, né à Metz/France, le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Monsieur Faride Bentebbal, employé privé, né à Thionville/France, le 5 août 1971, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs qui s'achèvera dès lors en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, G. Eichhorn, L. Volcan, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007. LAC/2007/18853. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007119118/216/87.

(070107093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Glenic International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.369.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Andrey Shmakov, directeur de société, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie).

2) Madame Kira Lukiyanova, directrice de société, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», à constituer comme suit:

**Titre préliminaire**

Dans les présents statuts la «Loi» signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de GLENIC INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial en abrégé «SPF» (ci-après la «Société»), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), (ci-après la «Loi»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) Monsieur Andrey Shmakov, directeur de société, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie), cinq cents actions . . . . .	500
2) Madame Kira Lukyanova, directrice de société, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie), cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Andrey Shmakov, directeur de société, né à Voronej, (Russie), le 7 juillet 1961, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie), président du conseil d'administration;

b) Madame Kira Lukyanova, directrice de société, née à Saratov, (Russie), le 23 novembre 1962, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie);

c) Monsieur Yuriy Tekhnikov, directeur de société, né à Tkibuli, (Géorgie), le 2 février 1958, demeurant professionnellement à RU-123056 Moscou, 28/2 Zoologicheskaya, (Russie);

d) Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., en abrégé G.C.A. S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2007. Relation GRE/2007/3430. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119117/231/232.

(070122872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

**Mike SCHAACK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 22, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 47.156.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Michel Schaack, entrepreneur de constructions, né à Dudelange, le 6 novembre 1961 (Matricule No. 19611106311), demeurant à F-54150 Mairy-Mainville, 10, rue de l'Eglise.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MIKE SCHAACK S.à.r.l. (Matricule No. 19942402840) avec siège social à L-3432 Dudelange, 7, rue Orphée Bernard;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 47.156;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 11 mars 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 13.183;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 3 mai 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 32.638;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 juillet 2005, publié au Mémorial C de 2005 page 66.003.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Dudelange à L-4167 Esch-sur-Alzette, 22, Sentier de Kayl.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite au prédit transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaack, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10622. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 septembre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007119112/209/39.

(070129717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119131/8019/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08550. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**LG Trading, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.146.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

A comparu:

Monsieur Laurent Gadisseur, employé privé né à Liège en Belgique le 27 novembre 1970, demeurant à B-4052 Chaudfontaine, voie de l'air pur 71/9;

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LG TRADING

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet - tant au Luxembourg que à l'étranger - pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation:

- le négoce de véhicules neufs et d'occasion
- l'activité de garagiste-réparateur
- l'activité de carrossier-réparateur
- la vente de pièces détachées et accessoires pour tous les types de véhicules

En outre elle a pour objet toutes opérations en matière de conseil et de management concernant notamment l'administration, la direction, la gestion, le développement, l'informatique, le marketing à destination des entreprises, administrations, organismes tant publics que privés.

En outre elle a pour objet l'organisation de formations, séminaires, congrès, spectacles.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces de sorte que les douze mille cinq cents euros se trouvent dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

En conséquence de ce qui précède les cent parts sociales ont été intégralement attribuées à Monsieur Laurent Gadsisseur, prénommé.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8814 Bigonville, 34, rue principale.
2. Est nommé gérant unique de la société Monsieur Laurent Gadsisseur, prénommé.
3. La société est engagée par la signature du gérant unique.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gadsisseur, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2007. DIE/2007/5679. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 3 octobre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007118758/4917/79.

(070135931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**MARHABA société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 117.

R.C.S. Luxembourg B 110.603.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Monsieur Roger Chasseur, employé privé, demeurant à B-4950 Waimes, Walk 146;

2. Monsieur Sanil Lassana, employé privé, demeurant à B-1200 Woluwé Saint-Lambert, 3, avenue du 2 Février,

Les prénommés sont actuellement seuls titulaires des parts sociales de la société à responsabilité limitée MARHABA s.à r.l. (matr. 2005 24 25 345), avec siège social à L-9806 Hosingen, 37, Haaptstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, page 6537 de l'année 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.603.

Les comparants prénommés représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers Weiswampach et d'adapter en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Weiswampach.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-9991 Weiswampach, maison 117.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Chasseur, S. Lassana, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2007. DIE/2007/5421. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 26 septembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007118759/4917/36.

(070135927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Cap Vinci, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.519.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Décisions:

L'associé unique a décidé:

1) De démissionner en tant qu'administrateur et administrateur délégué SEREN Sàrl:

SEREN Sàrl, 75, Parc d'activités, L-8380 Capellen, R.C.S. Luxembourg: B 110.588

2) De nommer en tant qu'administrateur Messieurs P. Wirsen et T. Males:

Per Wirsen, 23, rue d'Orléans, F- 92210 Saint Cloud. Né le 10 juillet 1976, à Vallentuna en Suède

Tony Males, 59, rue du docteur Debat, L-92380 Garches. Né le 13 mars 1971 à Saint-Cloud en France

3) De nommer en tant qu'administrateur-délégué Messieurs P. Wirsen et T. Males:

Per Wirsen, 23, rue d'Orléans, F- 92210 Saint Cloud. Né le 10 juillet 1976, à Vallentuna en Suède

Tony Males, 59, rue du docteur Debat, L-92380 Garches. Né le 13 mars 1971 à Saint-Cloud en France

Wiltz, le 27 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme  
MAZE Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2007118760/825/24.

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2007, réf. DSO-CI00219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070135919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**HAUSMAN et Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118762/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00021. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070135913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Ourdaller Brauerei, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 115.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118763/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00029. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070135909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Mühlenberg Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.504.

EXTRAIT

Nomination de deux nouveaux administrateurs la SOCIETE FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. domiciliée  
2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Maître Alain Lorang résidant au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en date du 27 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007118754/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119137/8019/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08555. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Prasthan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119141/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00305. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Glancia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLANCIA S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123.607 et ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 20 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 44.935.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 44.966.000,- par l'émission, la souscription et la libération de 449.350 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par un apport de 236.500 actions de la société française ROULEAU GUICHARD SA, ayant son siège en France à Toulouse, avenue Larrieu-Thibaud 39 et inscrite au registre des sociétés de Toulouse n° 560 800 229, détenues par Monsieur Alain Rouleau.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quarante-quatre millions neuf cent soixante-six mille euros (EUR 44.966.000,-) divisé en quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante (449.660) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. Création de deux classes d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B).

4. Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

5. Transformation du mandat des administrateurs actuels en mandat d'administrateurs de catégorie A.

6. Nomination de Madame Martine Marquier, Messieurs Alain Rouleau et Patrick Rouleau en tant qu'administrateurs de catégorie B;

7. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille euros (EUR 44.935.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-quatre millions neuf cent soixante-six mille euros (EUR 44.966.000,-) par l'émission de quatre cent quarante-neuf mille trois cent cinquante (449.350) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription et libération*

Les quatre cent quarante-neuf mille trois cent cinquante (449.350) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Alain Rouleau, rue de la Koutoubia 26, Marrakech, Maroc, par un apport à la Société de deux cent trente-six mille cinq cents (236.500) actions de la société française ROULEAU GUICHARD SA, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, ayant son siège à F-31100 Toulouse, avenue Larrieu-Thibaud 39, inscrite au registre des sociétés de Toulouse n ° 560 800 229 (c.à.d. 46,46% du capital social, qui, ensemble avec les 45,86% du capital social acquis antérieurement, résulte en la détention de 92,32% du capital social de la Société).

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille euros (EUR 44.935.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 septembre 2007, par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., société anonyme, Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société ROULEAU GUICHARD S.A.

Le souscripteur garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions neuf cent soixante-six mille euros (EUR 44.966.000,-) divisé en quatre cent quarante-neuf mille six cent soixante (449.660) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux classes d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B).

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (dernier alinéa).** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transformer le mandat des administrateurs actuels en mandat d'administrateurs de catégorie A.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer:

- Madame Martine Marquier, née le 1<sup>er</sup> février 1957 à Sorèze (France), résidant rue des 4 Vents, Saint Ferreol, F-31250 Revel.

- Monsieur Alain Rouleau, né le 10 janvier 1946 à Montauban (France), résidant rue de la Koutoubia 26, Marrakech, Maroc.

- Monsieur Patrick Rouleau, né le 13 septembre 1944 à Montauban (France), résidant route de Suisse 2e, CH-1299 Crans,

en tant qu'administrateurs de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

*Evaluations de frais*

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, C. Coulon-Racot, F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11238. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119427/239/109.

(070136610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Reacomex, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société NATIXIS S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 45, rue Saint Dominique, F-75013 Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur Charles Besnehard, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 27 juin 2006.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société REACOMEX (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 384 du 7 octobre 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 juin 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 10 novembre 2005, numéro 1181.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.825.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à sept millions six cent vingt-cinq mille euros (7.625.000,- EUR) représenté par cinq mille (5'000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions six cent vingt-cinq mille euros (7.625.000,- EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,- EUR) chacune à un montant de onze millions six cent vingt-cinq mille euros (11.625.000,- EUR) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de deux mille trois cent vingt-cinq euros (2.325,- EUR) sans création ni émission d'actions nouvelles supplémentaire mais par la simple augmentation de la valeur nominale de chaque action existante de huit cents euros (800,- EUR) portant ainsi la valeur nominale des cinq mille (5.000) actions de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,- EUR) à deux mille trois cent vingt-cinq euros (2.325,- EUR).

*Souscription - Libération*

La souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée ont été réalisées par l'actionnaire unique, la société NATIXIS S.A. prédésignée de sorte la somme intégrale de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Seconde résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société. L'actionnaire unique décide de donner à cet article cinq (5) des statuts, la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à onze millions six cent vingt-cinq mille euros (11.625.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de deux mille trois cent vingt-cinq euros (2.325,- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son deuxième et dernier alinéa.

*Frais - Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante-trois mille euros.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Besnehard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8304. — Reçu 40.000 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119423/239/62.

(070136708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Halberg Industrie Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. S.A.M Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 107.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALBERG INDUSTRIE S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118641/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01396. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**George and Dragon, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Unden.  
R.C.S. Luxembourg B 21.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118026/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05518. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.